

EXTRAITdu Registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du LUNDI 26 MAI 2025

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Ayant pris part à la délibération (présents et représentés) =suffrages exprimés
14	09	9

Le Lundi 26 MAI 2025 à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 20 MAI 2025 s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Madame PEREIRA Sylvie
Présents : Mmes : CECCHINI C. ; PEREIRA S. ; BELLON S. ; MENSE M. ; VANEL M. ; Messieurs : EVEN P., MASSEL A. ; POUCEL A. ; BLANC P. ; Absents excusés : FELLON F. ; Absents : POIMBOEUF J.; CORNAND JB. ; CASTANO C. ; HENAREJOS F. ; Procuration : Secrétaire de séance : CECCHINI C. ;

VOTES		
Pour	Abstention(s)	Contre
09	0	0

Objet de la délibération
D-2025-05-01 : Fonds de Concours – Soutien financier aux collectivités membres de la CCPAL

Vu l'article L5214-16 Alinéa V du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu l'article L5216-5 Alinéa VI du Code Général des Collectivités Territoriales

Vu la délibération de la Communauté de Commune du Pays Apt Luberon du 15 mai 2025, renouvelant fonds de concours, pour un montant de 16.565,00 €

Madame le Maire propose de solliciter le Fonds Concours 2025 pour un montant de 16.550,86,00 € pour les opérations suivantes :

- 1. Travaux de voirie (reprise de la montée des pins et route des Eymieux pour un montant de 21.626,00 € HT**

PLAN DE FINANCEMENT	
« Fonds de Concours »	10.813,00 €
Autofinancement	10.813,00 €
Total HT	21.626,00€

- 2. Rénovation éclairage des 4 classes de l'école pour un montant de 9.464,09€ HT**

PLAN DE FINANCEMENT	
« Fonds de Concours »	4.732,04€
Autofinancement	4.732.05 €
Total HT	9.464,09€

3. Fourniture et pose de projecteur pour mise en valeur de l'église : 2.011,65 € HT

PLAN DE FINANCEMENT	
« Fonds de Concours »	1.005,82 €
Autofinancement	1.005,83 €
Total HT	2.011,65€

Le Conseil Municipal, OÙ l'exposé de Madame la Maire et après en avoir délibéré :

- Décide à l'unanimité de solliciter l'aide du Fonds de Concours pour les opérations citée ci-dessus pour un montant total de 33.101,74€ HT
- Approuve les plans de financement prévisionnels
- Autorise Madame le Maire à signer tous les documents afférents à cette affaire

Ainsi fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.

Le secrétaire de séance :
CECCHINI Christine



La Maire :
PEREIRA Sylvie



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Nîmes, sis 16 avenue Feuchères – CS 88010 – 30941 NIMES Cedex 09, ou par application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. Dans ce délai, il pourra être présenté un recours gracieux, prorogeant le délai de recours contentieux, auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Sauf dans le cas où un régime de décision implicite d'acceptation est institué par la loi, le silence gardé pendant plus de deux mois par l'autorité administrative sur une demande vaut décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée devant la juridiction administrative compétente (cf ci-dessus) dans un délai de deux mois

Mise en ligne sur le site internet le : 2 Juin 2025